



Lons-le-Saunier, le 28 aout 2012.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MBF TECHNOLOGIES CONTRE ARCHE INDUSTRIE : UNE DECISION DE JUSTICE EXCEPTIONNELLE!

Eté 2011, après un conflit social de 6 semaines contre une suppression de 50 % du personnel, et la liquidation du secteur Recherche et Développement, les salarié-es de MBF voit leur patron du groupe ARCHE laissé tomber l'entreprise en déclarant la cessation des paiements. Commence alors une longue période de redressement judiciaire qui s'est achevé en juillet 2012 avec le rachat de MBF par le Groupe B4 Italia, devenant ainsi MBF Aluminium.

Nous n'avons cessé de le dénoncer tout au long de ces nombreux mois de redressement judiciaire, **Le Groupe ARCHE INDUSTRIES a organisé la faillite de MBF:**

- ✓ **En refusant tous investissements financiers dans l'outil productif,**
- ✓ **En ne tenant pas ces engagements auprès des salarié-es en terme de formation professionnelle,**
- ✓ **En spoliant MBF de sa charge de travail pour la déplacer sur d'autres sites de production.**

Bref, en laissant mourir sa filiale....allant jusqu'à espérer un dédouanement financier du PSE qui s'annonçait à nouveau, porté cette fois-ci, par les acheteurs potentiels. Aujourd'hui, MBF Aluminium existe, mais ce sont 180 salarié-es qui sont sacrifié-es au prétexte d'une rentabilité toujours plus recherché par l'industriel.

C'est dans ces circonstances que le CE de MBF a assigné la société mère Arche en juin dernier, en se fondant sur l'obligation légale de financement du plan de licenciement découlant de la situation de co-emploi.

Le Tribunal de Grande Instance de Lons le Saunier a jugé que le Groupe ARCHE INDUSTRIE doit être considéré comme ayant les qualités de co-employeur avec la société MBF TECHNOLOGIES et le condamne donc à participer au financement du PSE.

La somme n'est pas négligeable puisque **le Tribunal condamne la société ARCHE à payer la somme de 8 millions d'euros à l'Administrateur judiciaire, somme qui sera affectée aux mesures du PSE et ce avec exécution provisoire.**

**Ce résultat de justice est réjouissant dans le sens ou il remet le Groupe Arche face à ses responsabilités sociales...après avoir organisé pendant 5 ans une politique socialement irresponsable et industriellement désastreuse à MBF. L'analyse des salarié-es et de la CGT était juste et cela redonne de la légitimité aux nombreux mois de luttes qui ont été menés. Evidemment, cela ne nous contente pas puisque à ce jour ce sont 180 femmes et hommes qui vont se retrouver sans emploi et un Territoire encore un peu plus blessé par ces manœuvres économiques libérales !**

Dans ce dossier enfin, il convient de faire le lien avec les annonces de 8000 suppressions de postes chez PSA.

Sans nul doute cette stratégie d'entreprise porte un coup à l'emploi qui a ricoché sur notre Territoire ; aussi la Cgt, dans un souci de maintien de l'emploi et d'une industrie automobile porte plusieurs propositions :

- un moratoire des suppressions de postes est nécessaire avec l'établissement d'un diagnostic sur l'outil productif de l'automobile. Il s'agit notamment de démontrer que la France ne connaît pas une surcapacité de production industrielle,
- Deux modèles de véhicules par site afin de lisser la production et gérer les gestions de fin de vie des modèles,
- La mise en place d'un livret épargne automobile qui permettrait d'emprunter à taux zéro, notamment pour les jeunes,
- La mise en œuvre d'accord pénibilité pour favoriser les départs des salariés âgés et l'embauche de jeunes...

La situation nouvelle de l'entreprise MBF avec 180 suppressions d'emplois appelle à la plus grande vigilance : à la fois sur la question de la pérennité du site, mais aussi sur la nécessité de continuer la lutte pour un retour de l'emploi à MBF.

C'est dans ce sens que la CGT s'inscrit dès à présent dans la journée d'action du 9 octobre : journée européenne qui porte la revendication de la reconquête industrielle nécessaire partout sur les bassins d'emplois.

Raphaëlle MANIERE,  
Secrétaire Générale CGT

